

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2022

Délibération n° 22C/08/06

Date de convocation : 7 décembre 2022	Nombre de conseillers	
Date de publication : 21 décembre 2022	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 49 Pouvoirs : 12 Votants : 61

Objet : Budget annexe Aire d'accueil des gens du voyage : Reprise des activités et des comptes sur le budget principal

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre, à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de l'OPUS à Saint-Just-en-Chaussée, sous la présidence de Frans DESMEDT.

Etaient présents :

MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, DUBOUIL Bernard, DUPONT Didier, FARCE Philippe, MME FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLCAN Pierre), LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, MME LEQUEN Astride, MM MATTE Xavier, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamilia, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 49 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : MM DOVERGNE Samuel, GESBERT Laurent, MERLIN Bernard,

Etaient absents : MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, M. BOURGEOIS Jérôme, MME FERNANDES Guylaine, MM FONTAINE Patrice, GAIGNON Christophe, GREVIN Régis, MMES GRIGNON-PONCE Véronique, LACOMBE Isabelle, MM MATRON Matthias, MOONEN Thierry, POINSARD Cédric, VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) à M. DE BEULE Olivier (Gannes) ;
M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME ERCOLANO Magali (Wavignies) à M. RENAUX André (Wavignies) ;
M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;
M. LEFEVRE François (Le Plessier sur St Just) à MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) ;
M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) à MME LEQUEN Astride (Avrechy) ;
M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;
MME VASSEUR Lydie (Bulles) à MME BARTHE Isabelle (Cernoy) ;
MME VERMEULEN Christèle (Bulles) à M. COULON Olivier (Fournival).
MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamilia (Maignelay-Montigny) ;

A été élu secrétaire de séance : M. FOURNIER Alain

Le budget annexe Aire d'accueil des gens du voyage retrace les mouvements financiers permettant l'exploitation du service public administratif de l'Aire d'accueil des gens du voyage.

Il comporte deux sections puisqu'il assure à la fois la gestion de cette dernière mais aussi l'aménagement du terrain dédié à cette aire.

Afin d'équilibrer le budget, chaque année le budget principal l'abonde d'une subvention d'équilibre.

Dans un souci de simplification mais aussi de conservation de la transparence, les travaux d'aménagement étant réalisés, il est proposé de reprendre l'ensemble des activités et de flux financiers au sein du budget principal.

Etant assujetti à la TVA au titre de son activité, il sera identifié comme un service public individualisé et fera l'objet d'un suivi ad hoc au sein de la comptabilité du budget principal.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes du Plateau Picard en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

Vu sa délibération n° 16C/08/05 du 8 décembre 2016 portant création d'un budget annexe intitulé « Aire d'accueil des gens du voyage » ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

ACTE la dissolution du budget annexe Aire d'accueil des gens du voyage au 31 décembre 2022.

ACTE la reprise des activités et des comptes du budget annexe Aire d'accueil des gens du voyage sur le budget principal au 1^{er} janvier 2023.

AVISE le service des impôts en charge du dossier de TVA par transmission de cette délibération.

AUTORISE le président à mettre en œuvre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Alain FOURNIER

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 21 décembre 2022